

OMPI



CDIP/4/11

ORIGINAL : anglais

DATE : 30 septembre 2009

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

E

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP)

Quatrième session
Genève, 16 – 20 novembre 2009

**MECANISMES DE COORDINATION ET MODALITES DE SUIVI,
D'EVALUATION ET D'ETABLISSEMENT DE RAPPORTS**

Document établi par le Secrétariat

1. À la troisième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), lors de l'examen du point 8 de l'ordre du jour, les discussions ont porté sur les mécanismes de coordination et les modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. À l'issue des délibérations sur ce point, il a été décidé : i) que les États membres intéressés pourraient communiquer au Secrétariat leurs propositions relatives à des mécanismes de coordination et à des modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports avant le 30 juin 2009; et ii) que ces contributions, outre les idées formulées lors des délibérations à cette session, seraient rassemblées et présentées à la quatrième session du CDIP aux fins de la poursuite du débat et d'une éventuelle décision sur cette question. Le présent document porte sur le point ii) de la décision susmentionnée.
2. Les délibérations qui ont eu lieu au sujet des mécanismes de coordination et des modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports pendant la troisième session du CDIP sont consignées dans les paragraphes 448 à 491 du rapport de la troisième session (document CDIP/3/9 Prov.).
3. Lors de cette session, la délégation du Pakistan a présenté une proposition qui a été diffusée aux fins d'examen par les autres États membres. Après avoir coparrainé une nouvelle proposition (voir le paragraphe 5), la délégation a retiré sa proposition précédente par un courrier électronique adressé au Secrétariat le 31 août 2009.

4. Certains membres du groupe des pays africains ont lancé un autre projet de proposition destiné à servir de base à des discussions informelles entre les délégations, qui a également été diffusé à la troisième session du CDIP. Toutefois, la proposition n'a pas été formellement présentée. Dans un courrier électronique daté du 2 septembre 2009, le coordonnateur du groupe des pays africains a réaffirmé cette position.

5. Comme suite à la décision du CDIP de demander des propositions sur les mécanismes de coordination et à des modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports, deux propositions ont été reçues par le Secrétariat. L'une est une proposition commune des délégations de l'Algérie, du Brésil et du Pakistan qui figure dans le document CDIP/4/9 et l'autre une proposition présentée par le groupe B qui figure dans le document CDIP/4/10.

6. Le CDIP est invité à prendre note du présent document.

[Fin du document]